

gloire de Dieu. Deux lettres (1) fort curieuses, en date du 6 et du 24 février, adressées à Las Casas, pour l'informer de ses démarches et le prier de presser la gent officielle, nous donnent des détails typiques sur les difficultés qu'il rencontrait dans son organisation.

Il constate d'abord, avec étonnement et surprise, qu'on ne se hâte pas d'obéir au *décret royal*. Souvent, on le renvoie de bureau en bureau. Il lui faut un navire : on discute sur les qualités de ce navire. Les uns prétendent que ce doit être un brigantin, un autre soutient qu'un sloop fera parfaitement son affaire, pendant qu'un troisième l'engage à faire construire lui-même un bâtiment conforme à ses goûts. Il s'informe au sujet d'un pilote compétent : on lui indique un certain Lopez, qui peut le renseigner, mais qui se contredit à son tour plus d'une fois. Il y a, lui dit-on, en *Amérique*, un certain Francisco del Barris qu'un procès retient actuellement à la Havane, et qui connaît parfaitement les côtes de la Floride. Et pour surcroît d'ennui, à sa plus grande stupéfaction, voilà qu'on l'avertit qu'il doit payer, de sa poche, le notaire royal qui l'aide dans ses courses. "Comme si j'étais riche, écrit-il, et ne faisais pas les affaires du roi" . . . Bref, il termine, en disant qu'il lui a fallu quarante jours pour obtenir ce que ces messieurs auraient pu lui donner en quatre. Pour un homme d'action comme le Père Luis, on comprend qu'il dut avoir, plus d'une fois, la tentation de rager contre le mauvais vouloir et l'inertie de la filière bureaucratique. Il serait curieux et piquant de lire les réponses à ces lettres.

Ce n'est pas tout. Il avait compté emmener d'Espagne un bon nombre de missionnaires. Il en demanda au Provincial de son Ordre, qui se déclara bien peiné de ne pouvoir lui en fournir, n'ayant pas autorité, pour envoyer des religieux en dehors de sa Province. (2) Le nonce prié d'intervenir, se déclara impuissant. Seul, le Général de l'Ordre possédait de pareils pouvoirs, et il était trop tard pour s'adresser à Rome. Il partira donc seul, Barthélémy de Las Casas lui-même restant en Espagne.

Mais, en quittant l'Europe, il avait la consolation d'emporter un décret, rendant la liberté aux Indiens de

(1) Publiées par Antonio Fabié.

(2) La Province du Mexique était autonome.